RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES YVELINES ARRONDISSEMENT DE ST-GERMAIN-EN-LAYE CANTON D'AUBERGENVILLE
MAIRIE DE BAZEMONT
3, rue d'Aulnay - 78580 Bazemont - Tél.: 01 30 90 83 14 - Fax : 01 34 75 16 12
E-mail : mairie.bazemont@orange.fr - **Site internet : www.bazemont.fr**

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
08 septembre 2026

Présents (15) : Mr Balot, Mme Blaise, Mr Cachelou, Mr Chretien, M Crespin, Mr Duquesne, Mr Ficholle, Mme Fontaine, Mr Hetzel, Mme Huchette-Jaulin, Mme Lemaire, Mme Lorenzo, Mme Malheu, Mr Nigon, Mme Servais-Mousty

Absents (4) : Mr Caffin, Mme Huser (pouvoir Jean-Bernard Hetzel), Mr Simon de Kergunic (pouvoir Martine Lemaire), Mme Rivet (pouvoir Clara Lorenzo).

Ordre du jour

I. Désignation du secrétaire de séance

Secrétaire de séance: Mme Clara Lorenzo

II. Adoption des procès-verbaux des Conseils Municipaux du 09/06/ et 26/08

Le procès-verbal du 09 juin 2026 est adopté et sera publié sur le site de la Commune.
Le procès-verbal du 26 août 2026 est adopté et sera publié sur le site de la Commune.

III. Informations générales :

- **Intervention de la Directrice de l'École « La Fraternelle » :**

La directrice de l'École « La Fraternelle » intervient sur trois sujets : les conséquences des épisodes de fortes chaleurs, le projet d'aménagement de la cour de l'école et les perspectives d'utilisation de l'ancienne cantine.

1. Conséquences des fortes chaleurs

La directrice souligne le caractère exceptionnel des épisodes de chaleur rencontrés au cours de l'année, notamment au mois de juin, qui ont fortement impacté les conditions d'accueil et de travail des élèves et des enseignants.

Elle rappelle que les conditions sont particulièrement difficiles dans les classes situées à l'étage, en raison notamment de leur configuration, de leur exposition et de fenêtres permettant une aération limitée. La chaleur s'y accumule rapidement et rend les conditions d'enseignement difficiles, notamment lorsque les classes sont à effectifs importants.

Afin de maintenir les enfants dans des conditions acceptables, l'équipe pédagogique a dû adapter ponctuellement l'utilisation des locaux en privilégiant les espaces les plus frais situés au rez-de-

chaussée et en alternant les lieux d'accueil. Des temps à l'extérieur ont également été organisés en recherchant les zones ombragées, notamment sous les arbres présents dans la cour.

Des dispositifs de rafraîchissement ont également été utilisés : tuyau d'arrosage et oscillateur, brumisateurs individuels, ainsi que bassines et petites piscines apportées ponctuellement par certaines familles. La directrice précise toutefois que ces dispositifs doivent rester encadrés afin de garantir la sécurité des enfants et de permettre le retour en classe dans de bonnes conditions.

Elle indique que, lors des épisodes de chaleur, les capacités de concentration des élèves sont également affectées. La problématique reste d'actualité puisque des températures élevées ont encore été constatées à la rentrée, y compris dans certaines classes situées au rez-de-chaussée. La chaleur accumulée dans les bâtiments pendant l'été, ainsi que l'impossibilité d'aérer les locaux durant la nuit, pourraient contribuer à maintenir des températures élevées dans les classes.

La directrice indique que certaines familles ont actuellement prêté des ventilateurs à l'école afin de permettre de brasser l'air dans les classes. Elle estime nécessaire de réfléchir à des solutions pérennes, notamment à l'installation de ventilateurs adaptés dans les classes. Elle évoque également, à plus long terme, la question de l'isolation du bâtiment et, éventuellement, de solutions de climatisation, tout en soulignant le coût que représenteraient de tels travaux.

Une réflexion pourrait ainsi être engagée sur les solutions permettant d'améliorer le confort thermique de l'école, aussi bien en période de fortes chaleurs qu'en période hivernale. La directrice évoque notamment la possibilité d'étudier des dispositifs de brumisation ponctuelle dans les espaces extérieurs, ainsi que la mise à disposition de bacs ou dispositifs permettant aux enfants de se rafraîchir dans un cadre sécurisé.

2. Projet d'aménagement de la cour de l'école

La directrice présente ensuite les besoins et souhaits de l'équipe pédagogique concernant le futur aménagement de la cour.

Elle indique que les marquages au sol destinés aux jeux collectifs doivent être conservés, afin de permettre aux élèves qui en ont besoin de courir et de se dépenser pendant les récréations. Elle évoque notamment le maintien de terrains permettant différents jeux collectifs.

L'équipe souhaiterait également disposer de deux paniers de basket fixes et sécurisés. Des paniers mobiles ont déjà été utilisés, mais leur usure rapide, notamment au niveau des socles, limite leur durée de vie. La directrice précise que les paniers actuellement disponibles ont été renforcés avec du ciment afin d'améliorer leur stabilité.

Les deux tables de ping-pong actuellement présentes sont également appréciées et permettent de proposer une activité supplémentaire aux élèves.

La directrice insiste par ailleurs sur la nécessité de prévoir des espaces permettant aux enfants de se poser et de pratiquer des activités plus calmes. Le talus actuellement peu utilisé pourrait, sous réserve de faisabilité et de sécurisation, être aménagé afin de créer un espace plat et accessible. Plusieurs usages sont envisagés : espace de repos, lecture, jeux de sable ou de manipulation, jeux de billes et éventuellement plantations.

Elle évoque également la possibilité de remplacer les rondins actuellement présents par un petit muret bas, qui pourrait à la fois sécuriser l'espace et permettre aux enfants de s'asseoir ou de s'installer pour des activités calmes.

La création d'un préau est également considérée comme importante, afin de disposer d'un espace protégé du soleil mais également de la pluie. La directrice rappelle que quatre classes sont

simultanément présentes dans la grande cour lors de certaines récréations et que les jours de pluie posent des difficultés importantes. L'absence de préau conduit actuellement à maintenir les enfants dans les classes ou à utiliser ponctuellement la salle du Cèdre, qui n'est pas adaptée à l'accueil simultané de nombreux élèves en raison notamment du niveau sonore.

La directrice souligne ainsi l'intérêt de disposer d'espaces différenciés permettant de distinguer les temps de jeux, d'activité physique, de calme et les temps d'apprentissage.

Elle propose également l'installation de marquages complémentaires, notamment un quadrillage pouvant servir à différents jeux pédagogiques et ludiques.

Concernant les élèves de maternelle, elle explique que la petite cour est utilisée quotidiennement, notamment l'après-midi, mais que son espace limité ne permet pas toujours aux enfants ayant besoin de courir et de se dépenser de le faire dans de bonnes conditions. Depuis l'année précédente, les élèves de maternelle sont donc également accueillis dans la grande cour afin de favoriser les échanges avec les élèves de l'élémentaire, notamment entre frères et sœurs, et de leur permettre de bénéficier d'un espace plus important.

Cette organisation fait toutefois apparaître certains points de vigilance en matière de sécurité, notamment au niveau d'une grille située à proximité des marches et d'un escalier dont l'accès doit pouvoir être sécurisé. La directrice signale également des difficultés concernant certains systèmes de fermeture.

La question du rangement du matériel utilisé pendant les récréations est également évoquée. L'école dispose de nombreux équipements : trottinettes, cordes, élastiques, ballons, jeux de billes, etc. Une malle extérieure avait été installée mais s'est rapidement dégradée et ne pouvait plus être correctement fermée. L'équipe souhaiterait donc disposer, à terme, d'un espace de rangement extérieur suffisamment robuste, éventuellement fixe, permettant de conserver le matériel à proximité de la cour.

3. Utilisation de l'ancienne cantine

Enfin, la directrice évoque les perspectives d'utilisation de l'ancienne cantine.

Elle indique que, même si une classe a été supprimée cette année, l'école souhaite conserver une réflexion à moyen terme sur ses besoins en locaux, notamment dans l'hypothèse d'une réouverture future de classe.

L'ancienne cantine, de par sa superficie et sa configuration carrée, pourrait constituer un espace intéressant pour l'école. Elle pourrait notamment être utilisée à terme comme salle de classe si les effectifs le nécessitaient.

La directrice souligne également les contraintes actuelles liées à la configuration de certaines classes, notamment celles situées à l'étage, qui sont parfois étroites et accueillent des effectifs importants. Elle indique que cette configuration limite les possibilités d'organisation pédagogique et d'aménagement des espaces pour les élèves.

Au-delà d'un éventuel usage comme salle de classe, plusieurs autres fonctions sont envisagées pour cette ancienne cantine : un espace de motricité pour les élèves de maternelle, permettant de préparer et stocker le matériel à l'avance ; un espace polyvalent pour les activités physiques et pédagogiques ; ou encore un espace bibliothèque accessible aux différentes classes.

La création d'un espace bibliothèque permettrait notamment de favoriser l'accès aux livres, la lecture et l'emprunt d'ouvrages par les élèves. La directrice souligne l'intérêt d'un espace facilement

accessible et suffisamment proche des lieux de vie de l'école pour pouvoir être utilisé avec les élèves.

La directrice conclut en présentant ces différents éléments comme des besoins et des pistes de réflexion de l'équipe pédagogique, dont la faisabilité, les modalités techniques et le coût devront être étudiés.

- **Point sur la rentrée scolaire, périscolaire, centre de loisirs :**

 Restauration scolaire :

- Organisation mise en place dès la rentrée pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions.
- Ajustements en cours pour optimiser les temps de trajet et de service (amélioration constatée de 17 minutes sur le temps de service entre le premier jour et la veille de la réunion).
- Tarifs inchangés (compris entre 2,00 € et 7,10 € selon le quotient familial).

 Accueil périscolaire et effectifs :

- **Aménagements :** L'ancienne classe derrière le bureau de la directrice a été réaménagée pour les grands de maternelle, tandis que les élèves d'élémentaire sont accueillis dans le préfabriqué (séparation nette des deux secteurs).
- **Effectifs scolaires :** L'école compte 201 élèves répartis dans 8 classes (sur un total de 141 familles inscrites, dont 50 comptent plus de deux enfants et 6 en comptent au moins trois).
- **Fréquentation moyenne péri scolaire :** 25 enfants le matin, 186 sur le temps méridien et 76 le soir.
- **Familles :** Faible nombre de retours sur le portail famille malgré les nouveautés tarifaires et l'assouplissement des conditions d'annulation (possibles jusqu'à J-1).
- **Étude surveillée :** Aucun enseignant ne s'étant porté volontaire cette année (en raison d'un changement d'organisation professionnelle), ce service n'a pas pu être assuré.

 Tarifs et réduction fratrie :

- Présentation d'une nouvelle délibération pour encadrer la réduction de 10 % applicable sur la restauration et le périscolaire du matin/soir pour les 2ème enfants et suivants, sur les prestations et jours partagés avec le premier enfant.
- Mesure sociale visant à soutenir les familles nombreuses. Impact estimé à environ 6 340 € sur 36 semaines).

 Centre de loisirs et Club ados :

- **Centre de loisirs :** Accueille environ 50 enfants pour une capacité d'environ 60 places.
- **Club ados :** 6 jeunes inscrits actuellement. Une réflexion est menée avec la commission Éducation/Jeunesse et l'intercommunalité pour redynamiser le dispositif.

 Ressources humaines :

- Recrutement d'un animateur en remplacement (périscolaire, club ados et centre de loisirs) sous contrat jusqu'au 4 décembre, permettant de compléter l'équipe et d'alléger les plannings.

 Accessibilité et inclusion :

- Accueil depuis la rentrée d'un élève scolarisé à l'étage en fauteuil roulant, avec la mobilisation d'un agent communal pour l'accompagner lors de ses déplacements extérieurs.

- **Conséquences de la canicule : réflexions à mener pour un plan d'actions**

Dans le cadre de la réflexion sur les conséquences des épisodes de canicule et les actions à mettre en œuvre, la commission Travaux poursuivra les échanges avec Énergie Solidaire, notamment dans le cadre du Conseil en Énergie Partagé (CEP).

Un diagnostic devra notamment permettre de préciser les investissements à envisager pour le bâtiment de l'école primaire. À ce stade, des travaux importants sont déjà identifiés, notamment concernant le système de chauffage, pour un montant estimatif de l'ordre de 500 000 €.

La question du rafraîchissement des locaux devra également être étudiée, notamment au regard des épisodes de fortes chaleurs désormais récurrents. Plusieurs solutions pourront être examinées, en tenant compte des contraintes liées au classement du secteur en bâtiment de France et de l'intégration architecturale des équipements.

Une réflexion pourra notamment être menée sur l'installation éventuelle d'une pompe à chaleur réversible, en recherchant des emplacements permettant de limiter l'impact visuel des équipements. Des espaces techniques ou peu visibles du bâtiment pourraient être étudiés à cette fin.

Il est convenu de ne pas engager de solution dans la précipitation et de s'appuyer sur les recommandations d'Énergie Solidaire afin d'identifier les dispositifs les plus adaptés, tant sur le plan technique qu'énergétique et financier.

IV. Délibérations

N°53/2026 - Prise de participation au capital de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) "GallyWatt"

EXPOSÉ DES MOTIFS :
Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune est engagée dans une démarche de transition énergétique et de réduction de son empreinte carbone, conformément aux objectifs du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes Gally-Mauldre.
La SCIC "GallyWatt" est une coopérative citoyenne locale dont l'objet social est la production et la distribution d'énergies renouvelables (photovoltaïque) en autoconsommation collective sur le territoire. Ce projet permet d'associer citoyens, entreprises et collectivités pour produire une énergie locale, décarbonée et à tarif stable.
En devenant sociétaire, la commune entend soutenir concrètement le développement des énergies renouvelables sur son territoire, renforcer l'ancrage local de la production énergétique et participer à la gouvernance démocratique de cette structure (principe "1 personne = 1 voix").
Cette prise de participation s'inscrit dans le cadre des compétences communales en matière d'environnement et de développement durable.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2253-1 et suivants ;
Vu la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (pour les SCIC) ;
Considérant l'intérêt pour la commune de s'impliquer dans la transition énergétique locale ;
Considérant le caractère non spéculatif et d'utilité sociale du projet GallyWatt ;

DÉCIDE:
Article 1 : D'approuver l'adhésion de la commune de Bazemont en qualité de sociétaire de la SCIC "GallyWatt".
Article 2 : D'approuver la souscription de 10 parts sociales d'une valeur nominale de 100 euros chacune, soit un engagement financier total de 1 000 euros au capital social de la coopérative.
Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire (ou son représentant) à signer l'ensemble des documents afférents à cette adhésion, notamment le bulletin de souscription et les statuts de la société.
Article 4 : De désigner Monsieur le Maire, Jean-Bernard HETZEL, en tant que représentant de la commune pour siéger à l'Assemblée Générale de la SCIC.
Article 5 : De préciser que la dépense correspondante sera inscrite au budget de l'exercice 2026.

Adopté à l'unanimité.

N°54/2026 -Désignation d'un référent déontologue des élus

Le Conseil Municipal,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1111-1-1, ainsi que les articles R. 1111-1- A et suivants,
VU la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,
VU le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local, notamment son article 1er dont les dispositions sont entrées en vigueur le 1er juin 2023,
VU l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,
VU la délibération du Conseil communautaire du 1er juillet 2026 portant désignation du référent déontologue des élus et sa mutualisation au bénéfice des communes membres,
CONSIDERANT que la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 précitée offre à chaque élu la possibilité de consulter un référent déontologue, ce qui constitue une avancée pour que les élus puissent mieux appréhender les enjeux déontologiques, recueillir des conseils et se prémunir des risques juridiques, en particulier de ceux qui sont liés aux conflits d'intérêts,
ENTENDU l'exposé de M Jean-Bernard HETZEL, Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de rallier la procédure de désignation conjointe d'un référent déontologue pour l'ensemble des communes membres de la Communauté de commune Gally-Mauldre qui le souhaitent,
PREND ACTE que la personne désignée est Monsieur Nicolas DESFORGES, Préfet Honoraire et ancien Directeur Général de l'AMF, référent déontologue des élus.
PRECISE que le référent déontologue des élus est mutualisé entre la Communauté de commune Gally Mauldre et les communes du territoire qui auront pris des délibérations concordantes
PRECISE que le référent déontologue des élus est désigné à compter du 1er septembre 2026 et jusqu'à la fin des mandats du Conseil communautaire et des conseils municipaux du territoire.
PRECISE qu'il est saisi selon les modalités suivantes :

- L'élu intéressé saisit le référent déontologue par courrier à l'adresse suivante : siège de la CCGM – 43 grande rue, 78810 Feucherolles. Les saisines du déontologue devront être cachetées et porter la mention « confidentiel ».
- Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.
  Le référent étudiera les éléments transmis par l'élu, pourra demander des informations complémentaires, recevoir l'élu afin de préparer son conseil.

PRECISE que les avis sont rendus dans un délai raisonnable et qu'ils sont confidentiels et adressés au seul demandeur.
FIXE l'indemnité de vacation du déontologue saisi à 80 € le dossier, à charge de la commune de laquelle l'élu demandeur dépend.

PREVOIT qu'à des fins pédagogiques, le référent déontologue des élus locaux transmet à chaque collectivité lui ayant confié cette fonction un rapport annuel anonymisé de l'ensemble des saisines et des réponses apportées.

Adopté à l'unanimité.

N°55/2026 - Rejet du projet modification des tarifs des services périscolaires – Année scolaire 2026/2027 (intégration d'une réduction fratrie)

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;
Vu le projet de modification des tarifs périscolaires présenté par Monsieur le Maire, visant à instaurer une réduction de 10 % pour les fratries ;
Considérant les débats menés au sein de l'assemblée sur l'opportunité et l'impact financier de cette mesure ;
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote :
Pour l'adoption du projet : 7 voix
Contre l'adoption du projet : 8 voix
Abstentions : 3 voix
DÉCIDE :
LE REJET du projet de modification des tarifs périscolaires incluant la réduction "Fratrie / Famille".
En conséquence, la tarification actuellement en vigueur fixée par la délibération n°52/2026 demeure applicable pour la rentrée scolaire 2026/2027.

Non adopté.

N°56/2026 - Remboursement des dépenses effectuées pour le compte de la commune

Léa Berthelot a dû avancer la somme de 13,30 € pour le parking de la sortie à Deauville du 10/07/2026
Cynthia Prieur a dû avancer la somme de 13,30 € pour le parking de la sortie à Deauville du 10/07/2026
Florence Vanhille a dû avancer la somme de 70,20 € pour le paiement des péages des sorties club ados du 06/07/2026 et du 10/07/2026
Martine Lemaire a dû avancer la somme de 20,45 € pour un achat d'alimentation à Carrefour pour la réunion de rentrée des services périscolaires.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,
ACCEPTE le remboursement des sommes susmentionnées

Adopté à l'unanimité.

N°57/2026 - Ouverture du service de restauration municipale au personnel communal et fixation des tarifs

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L. 2121-29 relatif aux compétences du conseil municipal ;
Vu le Code général de la fonction publique ;
Considérant la possibilité offerte aux agents de la collectivité d'accéder au service de restauration collective municipal lorsqu'ils sont en fonctions ;
Considérant qu'il y a lieu de fixer un tarif de repas pour le personnel qui respecte les règles de gestion des deniers publics et prévient le risque de requalification en avantage en nature induit par une gratuité totale ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité avec 15 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions :

- **DÉCIDE** d'autoriser l'accès au service de restauration municipale à l'ensemble du personnel de la commune qui en fait la demande, dans la limite des capacités d'accueil du service.

- **FIXE** le tarif unitaire du repas applicable aux agents communaux à compter du 14/09/2026 à **2,75€ TTC.**

- **DIT** que ce tarif pourra être actualisé chaque année par décision de l'autorité territoriale ou par délibération selon l'évolution des charges.

Adopté à la majorité.

V. Actualité Communauté de communes Gally-Mauldre

La Communauté de communes a délibéré afin de permettre aux communes membres de désigner le même référent déontologue que celui retenu à l'échelle intercommunale.
Le référent déontologue désigné est M. Nicolas Desforges, préfet honoraire et ancien directeur général de l'Association des maires de France (AMF).
Ce dispositif permet aux élus de solliciter, de manière confidentielle, un avis et des conseils lorsqu'ils s'interrogent sur une situation liée à l'exercice de leur mandat, notamment en matière de déontologie ou de participation à un vote.
Le recours au référent est gratuit pour les élus. Il représente un coût de 80 € par saisine pour la commune, uniquement lorsqu'il est effectivement saisi. En l'absence de saisine, aucun coût n'est engagé.

VI. Compte rendu des Présidents des Commissions Communales, Intercommunales et des Délégués aux syndicats

- **<u>Commission urbanisme :</u>**

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) poursuit son avancement. Un retour sur le diagnostic est prévu le mercredi 16 septembre, de 9h30 à 12h30. Les conseillers municipaux qui ne sont pas membres de la commission Urbanisme pourront également y participer.
Une restitution du diagnostic et des échanges sera présentée lors d'un prochain conseil municipal.

- **<u>Commission fête et cérémonies et Commission Vie associative, culturelle et sport :</u>**

60 ans du Gothique
Les préparatifs du spectacle consacré aux 60 ans du Gothique se poursuivent. Une dernière réunion de préparation avec l'entreprise intervenante a eu lieu.
Le spectacle étant gratuit et sans réservation, une vigilance particulière est portée à la sécurité et à l'accueil du public. La rue d'Aulnay doit notamment être fermée à cette occasion.

À ce stade, environ 115 réservations sont enregistrées pour les repas associés à l'événement, avec une jauge envisagée autour de 150 personnes.
La mobilisation des élus est souhaitée, notamment afin de contribuer au bon déroulement de l'événement et à la sécurité du public.

Inauguration du restaurant scolaire
L'inauguration du nouveau restaurant scolaire est prévue le 3 octobre à 11h. Les préparatifs se poursuivent et un devis a été demandé pour environ 70 personnes.
Des représentants des différentes institutions partenaires sont susceptibles d'être présents.
L'ensemble des installations nécessaires devra être réalisé avant le début de la cérémonie.

- **Commission Vie associative, culturelle et sport :**

La commission s'est réunie dans une ambiance constructive et avec une forte participation des associations locales.
Un constat partagé ressort clairement : plusieurs associations rencontrent des difficultés de renouvellement des bénévoles.
Le TCB anticipe notamment un important renouvellement de ses dirigeants dans les prochains mois.
L'APEB a confirmé sa volonté de poursuivre ses activités malgré certaines difficultés d'engagement bénévole.
Le Comité des Fêtes semble avoir retrouvé une dynamique plus favorable grâce à la constitution d'une nouvelle équipe.

Les associations ont également souligné leur satisfaction quant au soutien apporté par la commune et les services municipaux.
La question de l'acquisition d'une nouvelle friteuse mutualisable a été évoquée. Cette dépense pourrait être étudiée dans le cadre des investissements municipaux.

Activités associatives :

- La participation d'une intervenante pour des cours à la Comédie a été évoquée. Le tarif proposé est de 5 € par cours, pour deux heures hebdomadaires. Une délibération devra être prise afin d'encadrer cette intervention.
- Un nouvel atelier destiné aux adultes est également proposé autour de la respiration, de la relaxation et de la collaboration.

- **Commission Numérique :**

Site internet communal
La réflexion sur le renouvellement du site internet communal se poursuit. De nouveaux prestataires ont été sollicités afin d'élargir les propositions reçues.
La commission doit se réunir afin d'examiner les différentes offres et de procéder à une première sélection au regard du cahier des charges et des coûts. Les estimations actuellement recueillies se situent entre 15 000 et 25 000 €.
Dans l'attente, le site internet actuel reste fonctionnel. Plusieurs dysfonctionnements ont récemment été corrigés, notamment concernant la newsletter, les droits d'administration et la gestion des salles.
Il est donc proposé de prendre le temps nécessaire pour étudier les offres et retenir une solution pérenne.
Le plan d'action relatif à l'accessibilité du site, établi à la suite d'un audit réalisé précédemment, se poursuit également. Les différentes actions prévues sont mises en œuvre progressivement.

- **CCAS :**

À la suite des cinq épisodes de canicule, le dispositif de veille sanitaire a été mobilisé. Les personnes chargées de contacter les habitants inscrits sur le registre ont répondu présentes et les retours des personnes contactées ont été très positifs.
Le registre compte actuellement 21 personnes et pourrait être amené à évoluer en fonction des nouvelles mesures à mettre en place.
Une réorganisation des appels est envisagée afin d'associer davantage l'ensemble des membres de la commission du CCAS au dispositif.
La commission doit également poursuivre la préparation d'Octobre Rose, avec notamment la participation envisagée de l'association Étincelle.
Une collecte de sang est par ailleurs prévue le 13 mars 2027 à la salle du Sept. Les modalités d'organisation et d'inscription seront communiquées ultérieurement.
Enfin, un atelier consacré à l'accompagnement numérique a débuté le 7 septembre et se poursuit jusqu'au 7 octobre, les lundis et mercredis de 10h à 12h. Les participants peuvent utiliser leur propre matériel ou bénéficier, si nécessaire, de tablettes mises à disposition.

- **Commission Communication, Information :**

La contribution pour le Bazemont Village numéro 48 est attendue pour le 25 septembre. La parution est décalée à la mi-novembre afin d'intégrer un dossier consacré aux 60 ans de l'association Le Gothique, qui fera notamment l'objet de la une.

Le guide consacré à la Plaine de Versailles sera commercialisé à partir du 23 septembre au prix de 9,90 €. Un jeu consacré à la Plaine de Versailles sera également proposé au tarif de 30 €, avec une formule combinée guide + jeu.

- **Commission Environnement :**

Une commission Environnement s'est tenue le 15 septembre. L'ordre du jour et les différents points abordés ont été transmis aux membres de la commission.
Une intervention concernant les nuisances sonores liées à des travaux et à des tirs entendus en fin de journée a également été évoquée. Des vérifications doivent être effectuées afin d'identifier l'origine des nuisances et, le cas échéant, d'échanger avec les personnes concernées.

- **Commission Finances :**

Une commission Finances est prévue au début du mois d'octobre. La date doit être confirmée.
Aucun autre point financier spécifique n'a été présenté lors de cette réunion, en dehors des délibérations et remboursements évoqués précédemment.

- **Commission Travaux, Sécurité, Circulation et Voirie :**

Concernant le nouveau restaurant scolaire, les travaux sont désormais largement achevés et le bâtiment fonctionne. Quelques interventions restent toutefois à finaliser.
La question du raccordement électrique a notamment été résolue. Après un raccordement initial à 72 kVA, une puissance de 125 kVA a finalement été obtenue afin de répondre aux besoins du bâtiment. Le contrat permettant de bénéficier du tarif négocié dans le cadre du Syndicat d'Énergie des Yvelines a été régularisé.
Une rencontre avec l'architecte est prévue afin de faire le point sur les dernières interventions.

- **Commission Assainissement :**

Une situation concernant une canalisation d'eaux usées située dans une voie privée a été présentée au conseil.
La canalisation dessert plusieurs habitations et semble présenter un dysfonctionnement susceptible d'entraîner des remontées d'eaux lors de fortes précipitations. La voie et les terrains concernés étant privés, la commune ne dispose pas, à ce stade, d'une obligation d'intervention directe.
Une première vérification a été effectuée par Suez, qui n'a pas identifié de problème au niveau de la sortie du réseau communal. Des investigations complémentaires doivent être menées afin de déterminer précisément l'origine et la localisation du dysfonctionnement.
La possibilité de réunir les riverains et propriétaires concernés est envisagée afin de rechercher une solution collective, notamment concernant la prise en charge des éventuels travaux.
La commune doit également poursuivre les vérifications administratives concernant les éventuelles servitudes et les conditions historiques de raccordement au réseau d'assainissement.
Avant toute éventuelle intervention financière de la commune, des renseignements complémentaires seront pris auprès de Suez, de l'assurance et des services compétents, notamment afin de déterminer les responsabilités respectives.

- **Divers**

La troisième édition de l'Enjambée de la Mauldre est en préparation. La commune recherche plusieurs bénévoles afin d'assurer la sécurité et l'orientation des participants sur différents points du parcours, notamment au niveau de Bazemont.
Les différentes épreuves comprennent des parcours de 13, 20 et 33 km, ainsi que des marches. Une participation de bénévoles est particulièrement recherchée sur certains secteurs où le parcours évolue.

La jauge a été volontairement fixée à 950 participants, avec un objectif de ne pas dépasser 1 000 participants. Plus de 800 inscriptions étaient déjà enregistrées au moment de la réunion.

VII. Date du prochain Conseil Municipal

Mardi 6 octobre 2026 à 20h15

La séance est levée à 23 heures.